



palais, à Genève, le 14 mai par

la législature 2016-2021 s'engagera, comme jusqu'ici, avec toute la probité, la transparence et le désintéressement nécessaires à la gestion de notre commune.

**La Municipalité de Chigny**

## Valais

### Hausse des taxes

A propos de l'article intitulé «Le Valais ne pourra pas se passer du tourisme» (24 heures du 24 mai 2016).

M. Cina reconnaît (enfin) l'apport direct à l'économie locale des propriétaires de résidences secondaires. Pour les taxes communales qui, selon lui, seraient une incitation à louer, il y a erreur:

Par exemple à Ovronnaz, le nouveau forfait de la taxe de séjour introduit dès cette année n'offre aucune incitation à louer, c'est normal puisque c'est une taxe de séjour. Au contraire, ceux qui louent doivent également acquitter une taxe d'hébergement, modeste il est vrai, comme prévu dans la «boîte à outils» mise à la disposition des communes par l'autorité cantonale. Cette boîte a malheureusement permis aux communes de bricoler n'importe quoi,

chacune dans son coin, pour preuve le mécontentement général dans les stations et des recours pendants au Tribunal cantonal portant sur la taxe sur les résidences secondaires (TR2). A Leytron, cette TR2 a été mise en suspens suite à 231 oppositions, mais elle sera introduite ultérieurement.

Où est l'incitation? Pour encaisser des loyers de ces locations, il faut trouver des locataires, or l'offre actuelle de logements dépasse déjà très largement la demande touristique, une telle incitation est un leurre. Sans perdre de vue que les périodes favorables à une location (Noël, Nouvel-An, vacances scolaires) sont justement celles où les propriétaires souhaitent occuper eux-mêmes leurs résidences. Ainsi les nouvelles taxes R2 soumettent les propriétaires R2 à la double peine.

**Charly Teuscher, président APEROvronnaz, Vevey**

## 24 heures précise

Dans une brève parue le 27 mai, nous indiquions que les trois séances d'information relatives au futur PPA Parc des Sports, à Morges, étaient ouvertes au public. En fait, elles se dérouleront sur invitation. Nos excuses.

**24**

## Ecrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent.

Envoyez votre lettre à [courrierdeslecteurs@24heures.ch](mailto:courrierdeslecteurs@24heures.ch), ou à 24 heures, av. de la Gare 33, case postale 585, 1001 Lausanne. Le texte doit être concis (au maximum 1700 signes, espaces compris), signé, et comporter une adresse postale complète ainsi qu'un numéro de téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres trop longues.